

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

WILAYA DE DJANET

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

NIF : 422015000056085

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 53 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et en application de l'article 65 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Djanet informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales relatif au projet de reconstruction de la RN03 entre Pk2122+000 et Pk2252+000 sur 30 km (W de Djanet) :

LOT N°01 entre Pk 2122+000 et Pk2137+000 sur 15 km

LOT N°02 entre Pk 2137+000 et Pk2152+000 sur 15km,

paru dans les journaux quotidiens "الغد الجزائري" le 04/01/2026 et "L'EXPRESS" le 04/01/2026, qu'à l'issue de l'analyse des offres, les marchés sont attribués provisoirement selon les critères fixés dans le cahier des charges aux entreprises suivantes :

Intitule du projet	Entreprise	Montant en TTC Lors de l'ouverture	Montant en TTC Après correction	Délai de réalisation	Note Technique
Reconstruction de la RN03 entre Pk2122+000 et Pk2152+000 sur 30 km (W de Djanet)					
LOT N°01 entre Pk 2122+000 et Pk2137+000 sur 15 km	EPTRC NIF 099926034215951	402 278 310.00DA	402 278 310.00DA	09 MOIS	87.33
LOT N°02 entre Pk 2137+000 et Pk2152+000 sur 15km	SONATRO NIF 099916000959462	332 643 675.00DA	355 866 525.00DA	08 MOIS	74.50

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de dix jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire et ce, conformément à l'article 56 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

Les soumissionnaires non retenus désirants prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis.